

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le

T 02 40 83 87 00



mairie@ancenis-saint-gereon.fr
ID : 044-200083228-20260330-2026DELIB038-DE

MAIRIE ANCENIS-SAINT-G

Place Maréchal Foch

CS 30217

44156 Ancenis-Saint-Géréon Cedex



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2026-038 Conseil municipal du 30 mars 2026

Présents : ORHON Rémy, LOIRAT Mireille, CAILLET Florent, COTTINEAU Mélanie, KERVADEC Renan, RICOUL Audrey, BOUYER Arnaud, GOISET Monique, VIEAU André-Jean, RIALET Myriam, GOUDE Patrice, BILLEY Bernadette, CUSSONNEAU Anne-Sophie, CADOREL Laure, STADELMANN Francky, DESMONTS Olivier, MOUTEL-COCHAIS Marine, PARNET Sylvain, TERROM Séverine, ROYER Etienne, LETELLIER Karine, AUBRY Julie, BERLIOZ Déborah, ONILLON Jean-Michel, CHAUVET-GUERIN Aurélien, TERRIEN Alex, POIRIER Nathalie, RAYMOND Nicolas, BILLARD Catherine, JUTEAU Antoine, PINET Nora, ZAREMBA Jean-François

Absent(e)s :

Excusé(s) : BOYER Bertrand, AUNEAU Olivier, DANIEAU François

Pouvoirs : BOYER Bertrand à CAILLET Florent, AUNEAU Olivier à Julie AUBRY, DANIEAU François à ZAREMBA Jean-François

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents ou représentés : 35

Date de la convocation : 24/03/2026

Date de la publication : 31/03/2026

2026-038 AFFAIRES GÉNÉRALES – ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Rapporteuse : Mireille LOIRAT

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public administratif doté de la personnalité morale de droit public. Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées (Conseil départemental, Caisse d'allocations familiales et associations diverses).

Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légales et extra légales dans les conditions fixées par voie réglementaire. Sa présence est de droit dans chaque commune.

Le Maire est Président de droit du Conseil d'administration du CCAS.

L'article R.123-8 du Code de l'action sociale et des familles dispose que : « Les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats. »

Monsieur le Maire invite l'assemblée à procéder à l'élection des membres du conseil municipal pour siéger au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Se présentent 2 listes, ainsi composées :

Liste 1 : Mélanie COTTINEAU, Séverine TERROM, Marine MOUTEL-COCHAIS, Francky STADELMANN, Patrice GOUDE, Bernadette BILLEY et Alex TERRIEN

Liste 2 : Nathalie POIRIER, Catherine BILLARD

VU la délibération n°2026-032 en date du 20 mars 2026 portant élection du Maire ;

VU le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 123-6, R123-7 et R.123-8 ;

VU la délibération n°2026-037 du 30 mars 2026 fixant le nombre de membres au sein du Conseil d'administration du CCAS ;

Le Conseil municipal, après un vote dont le résultat est le suivant :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	35
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d].....	35
f. Majorité absolue	35

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mélanie COTTINEAU Severine TERROM Marine MOUTEL-COCHAIS Francky STADELMANN Patrice GOUDE Bernadette BILLEY Alex TERRIEN	31	Trente et un
Nathalie POIRIER Catherine BILLARD	4	quatre

PROCLAME à l'issue du scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, élus membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale :

- Mélanie COTTINEAU
- Séverine TERROM
- Marine MOUTEL-COCHAIS
- Francky STADELMANN
- Patrice GOUDE

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le

ID : 044-200083228-20260330-2026DELIB038-DE

S²LO

- Bernadette BILLEY
- Alex TERRIEN
- Nathalie POIRIER

Pour extrait,
Le Maire,
Rémy ORHON



Les secrétaires de séance,
Florent CAILLET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Florent Caillet', written over a large, faint circular stamp.

Catherine BILLARD

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Catherine Billard'.

Publication sur le site internet le : 1/04/26
Transmission au contrôle de légalité le : 1/04/26

Cet acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le



ID : 044-200083228-20260330-2026DELIB038-DE